

Mardi 25 Juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le 25 juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le 18 juillet 2017

Etaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Jean-Pierre CECCARELLO, Philippe CASPAR, Nathalie BERDEIL, Christian DUFFAUT, Sonia R'MIAL, Sébastien SACAROT CHATELIN, Claude RIPAILLE et Robert GUILLEY.

Formant la majorité des membres en exercice,

Ayant donné procuration : Christelle SADERNE a donné procuration à Nathalie BERDEIL et Marie ALAUX a donné procuration à Sonia R'MIAL.

Absents excusés : Emilie LUCHE

Absent : Cédric CAZENEUVE

Secrétaire de séance : Nathalie BERDEIL

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Nathalie BERDEIL ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre - Proposition acceptée à l'unanimité.

2.1. Enquête publique pour révision du PLU de Lias.

Monsieur Le Maire donne les informations suivantes quant à l'organisation de l'enquête publique concernant la révision du PLU de Lias :

- L'enquête publique sera réalisée du 12/09/2017 au 17/10/2017 jusqu'à 17h.
- Un affichage sera mis en place dans la commune et un article paraîtra dans la dépêche.
- La Communauté de Commune et la Mairie feront paraître toutes les informations nécessaires sur leurs sites Internet.
- Des permanences seront réalisées par un commissaire enquêteur et les dates seront affichées.
- Un ordinateur sera mis à disposition durant toute la durée de cette enquête publique.
- Au début du mois de septembre un courrier sera remis aux habitants de la commune.

Monsieur Le Maire souhaite souligner le travail qu'il a été fait pour l'élaboration de cette révision par rapport à l'application des lois Alur et Grenelle 2.



8.3. Voirie

Objet : Réunion de travail pour finalisation de l'adressage : choix modèle de plaque, finalisation des noms de rues et infos diverses

Monsieur Le Maire explique qu'il faut déterminer un point 0. Celui-ci sera situé aux 4 chemins.

Les noms de voies sont énumérés par Monsieur PAUL.

La numérotation s'effectuera en métrique sauf pour les lotissements : elle se fera par n° de lot. Pairs d'un côté et impair de l'autre afin de respecter les pratiques en vigueur.

En ce qui concerne les impasses il n'y aura pas de numéro attribué car les boîtes aux lettres seront regroupées.

Pour le choix du coloris des plaques et des numéros, monsieur Le Maire propose de garder le même que celui installé sur le square, c'est-à-dire un fond bordeaux et des écritures blanches.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions faites.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12		
Date de la convocation : 18/07/2017		
Date d'affichage : 18/07/2017		

Des demandes de devis ont été effectuées auprès des sociétés Lacroix (en acier) et Gargam (en fonte).

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique

Délibération n°2017-07-01

Objet : Noël des enfants des agents de la commune de LIAS

Monsieur Le Maire propose d'offrir un cadeau aux enfants des agents qui seront remis lors du spectacle commun réalisé à l'Isle Jourdain et offert par la Communauté des Communes.

Seront concernés les agents titulaires en activité au 1^{er} novembre de l'année de distribution.

Bénéficiaires : enfants d'agents âgés de 0 à 16 ans inclus.

- De 0 à 8 ans : un bon cadeau à utiliser chez GAUDY (L'Isle Jourdain)
- De 9 à 16 ans : un chèque cadeau.
-

Valeur du bon d'achat ou du chèque cadeau : 40 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 40 € pour l'année 2017,
- D'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents titulaires en activité au 1^{er} novembre de l'année de distribution pour l'année 2017,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette décision,
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2017.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12		
Date de la convocation : 18/07/2017		
Date d'affichage : 18/07/2017		



7.1 – Décisions budgétaires

Délibération n°2017-07-02

Objet : Adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel piloté par le SDEG.

Monsieur Le Maire indique que le SDEG (Syndicat d'électrification du Gers) a négocié des tarifs préférentiels après des fournisseurs de gaz et d'électricité afin de réduire les coûts pour les communes y adhérant. Pour ce faire Monsieur PAUL propose d'adhérer au groupement d'achat piloté par le SEDG et fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune de LIAS au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de LIAS, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de LIAS.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12		
Date de la convocation : 18/07/2017		
Date d'affichage : 18/07/2017		

Questions diverses

- Nouvelle organisation de la restauration scolaire avec le nouveau prestataire : Ansamble. Une rencontre avec celui-ci avant la rentrée scolaire.
- Anne-Marie FAJOLLE, adjoint technique, étant en maladie Nicole FAURE la remplace durant cette période.
- Nettoyage des sols des salles de classes + peintures durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 22H30.

